

Guide Enfance Jeunesse



VOS ÉLUS



Michel BARBE
**Adjoint vie scolaire,
restauration municipale
& personnel municipal**

Reçoit le mercredi
sur rendez-vous.
Prenez contact avec la mairie



Delphine MONTREUIL
**Adjointe extrascolaire,
culture & vie associative**

Reçoit sur rendez-vous.
Prenez contact
avec la mairie

SOMMAIRE



Mon emploi du temps	page 4
Mon accueil périscolaire	page 6
Mon transport	page 8
Mon permis de bonne conduite	page 9
Ma cantine	page 10
Mon accueil extrascolaire	page 12
Mon portail famille	page 14

Directeur de la publication :
Christophe MARTINS, Maire
Conception : Service communication
Septembre 2023

MON EMPLOI DU TEMPS À L'ÉCOLE

ÉCOLE LA FÉE VIVIANE



Avenue de la Fée Viviane

02 99 09 96 84

06 42 95 27 94

ecole.0352112f@ac-rennes.fr

MATERNELLES



7h00 Accueil périscolaire

8h35 Accueil école

8h45 Classe

12h15 Déjeuner

13h00 Sieste ou temps libre

13h50 Accueil école

14h00 Classe

16h30 Accueil périscolaire



**Fermeture du
service périscolaire
à 19h00**

ELEMENTAIRES



7h00 Accueil périscolaire

8h35 Accueil école

8h45 Classe

12h15 Temps libre

13h00 Déjeuner

13h50 Accueil école

14h00 Classe

16h30 Accueil périscolaire

STATIONNEMENT

Une quarantaine de places de stationnement, à 150m de la cour de l'école publique sont à votre disposition sur le parking du sous-sol de la salle des fêtes.

Un agent municipal surveille la traversée de la rue du commerce et le cheminement piéton est sécurisé jusqu'à l'école primaire.

Horaires : de 8h25 à 8h35
et de 16h30 à 16h45

Le bon fonctionnement des services scolaires et la sécurité des enfants sont notre préoccupation au quotidien.

Nous vous demandons la plus grande vigilance lors de vos déplacements en voiture aux abords des groupes scolaires.



ÉCOLE SACRÉ COEUR



2 place des Marronniers

02 99 09 71 81

eco35.sacre-coeur.iffendic

@enseignement-

catholique.bzh

7h00 Accueil périscolaire

8h35 Accueil école

8h45 Classe

12h15 Déjeuner

13h15 Temps libre

13h45 Classe

16h30 Accueil périscolaire



GARDERIE

PRATIQUE

La garderie est assurée dans une classe de maternelle au sein de l'école.

PAIEMENT

Le règlement mensuel est effectué par prélèvement bancaire, une facture est adressée par e-mail.

LE MATIN & LE SOIR

De 7h à 8h30
et de 16h45 à 19h

OGEC

ogec35.sacrecoeur.iffendic
@enseignement-catholique.bzh

MON ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Avant et après l'école,
vos enfants sont accueillis
par des animateurs municipaux
qui proposent des **temps
de jeux et de détente**.
Ce sont des **activités libres
et en autonomie** ou organisées
par l'un des animateurs.



Les tarifs sont consultables
en ligne sur **www.iffendic.fr**



*Respectez les horaires
de fermeture. En cas de
dépassement, des pénalités
sont appliquées sur votre
facture.*



CARTE PASS

Les enfants autorisés
à sortir seul doivent
se munir de leur carte individuelle
demandée auprès de
la responsable périscolaire.

ETUDE SURVEILLÉE

Les enfants peuvent venir pour
faire leurs devoirs en fonction
des places disponibles : lundi,
mardi et jeudi, de 17h15 à 18h.



1 avenue de La Fée Viviane

02 99 09 94 81

06 77 02 08 66

tap-perisco@iffendic.com



LE MATIN

De 7h à 8h35

LE SOIR

De 16h30 à 19h

*Le goûter est prévu
par la collectivité.*



GARDERIE LES 4 ROUTES



Aux 4 routes
02 99 07 41 09



LE MATIN & LE SOIR

De 7h15 à 8h25
et de 16h50 à 19h



Les tarifs sont
consultables
en ligne sur
www.iffendic.fr



Les liaisons de la garderie des 4 routes aux écoles d'Iffendic sont assurées par un autocariste avec accompagnateur.

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Départ des 4 routes à 8h30
Arrivée aux 4 routes à 16h50



Les tarifs sont
consultables
en ligne sur
www.iffendic.fr

**ASSOCIATION DES ÉCOLIERS
DES 4 ROUTES**
assoc.ecoliers4routes
@gmail.com

MON PERMIS DE BONNE CONDUITE



06 77 02 08 66
permisiffendic@gmail.com
de 16h30 à 18h
du lundi au vendredi

Un permis de bonne conduite est attribué à chaque enfant dès la rentrée. Les familles sont invitées à en prendre connaissance avec leur enfant.

POUR QUOI ?

Le permis de bonne conduite a pour objectif d'encourager les enfants à se respecter et à respecter leurs camarades ainsi que les encadrants. Il permet d'informer et d'échanger avec les familles.

OÙ S'APPLIQUE-T-IL ?

- **Sur le temps périscolaire**
- **Au restaurant municipal**

Les élèves sont responsables de la bonne tenue de leur table.

- **Lors des trajets**

Les trajets doivent se passer dans le calme et sont sous la responsabilité du personnel communal. Les enfants doivent se ranger 2 par 2 et se déplacer par groupe.

RAPPEL

Tous les jeux et jouets sont interdits

sur l'ensemble des services. Les familles pourront les récupérer auprès de la référente.

QUEL FONCTIONNEMENT ?

Un permis de bonne conduite est attribué à chaque enfant avec un capital de 12 points. Si l'enfant ne respecte pas les règles, la famille reçoit un mail d'avertissement précisant ce qu'on lui reproche. Au bout de 3 avertissements les points commencent à être décomptés :

- **A chaque point perdu**

Un email d'avertissement est envoyé

- **Perte de 8 points**

Convocation avec les parents en mairie par l'Adjoint au Maire et une responsable périscolaire

- **Perte de 12 points**

Eviction temporaire des temps de restauration et/ou des activités périscolaires.

IMPORTANT

Si des efforts quotidiens sont faits pour améliorer le comportement, les points peuvent être récupérés !

LE BON COMPORTEMENT

- ✓ **S'exprimer correctement sans dire de paroles blessantes ni de gros mots**
- ✓ **Ne pas avoir de gestes agressifs envers les camarades et les adultes**
- ✓ **Respecter les adultes et les camarades**
- ✓ **Prendre soin du matériel**
- ✓ **Manger proprement**

MA CANTINE

RESTAURANT SCOLAIRE



4 Bis rue du commerce
restauration@iffendic.com

LE SERVICE

Les élèves de l'**école Sacré Cœur** sont accueillis de 12h15 à 13h15.

Les élèves de maternelles de l'**école la Fée Viviane** sont accueillis de 12h15 à 13h, ceux de l'élémentaire de 12h40 à 13h45.

LES MENUS

Un planning est établi sur 6 semaines

Les menus sont proposés par le service restauration et validés par une diététicienne. Les repas sont conçus sur place en donnant la priorité aux circuits courts et en favorisant les produits locaux.

Les menus sont consultables sur le site internet **www.iffendic.fr**, sur l'**application mobile QUIDITMIAM** et affichés au restaurant municipal, dans les écoles et accueils périscolaires.

RESERVATIONS

sur le portail famille
<https://iffendic.portail-familles.net/>



- J'ai inscrit mon enfant au restaurant mais il est absent : le justificatif fourni à l'école vaut pour le restaurant municipal.
- Je n'ai pas inscrit mon enfant au restaurant mais il s'y rend : le prix du repas sera facturé 1€ de plus par rapport à mon tarif habituel.



Les tarifs sont consultables en ligne sur **www.iffendic.fr**

UN IMPRÉVU !!!!

J'appelle le 06 76 68 13 01 pour prévenir de l'absence de mon enfant au restaurant.

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Le PAI est un protocole établi entre les parents et l'établissement scolaire. Suite à une validation de la médecine scolaire, il est communiqué au pôle enfance-jeunesse. Il concerne les enfants ayant un problème de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) qui nécessite un aménagement particulier (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence).



Vous devez impérativement mettre à jour la fiche médicale de votre enfant sur le portail famille

Pour toute demande de régime alimentaire autre que PAI, aucun repas de substitution n'est proposé.

LE SELF

Les élèves d'élémentaires sont servis en self. Si les petits de la maternelle sont servis à table, les plus grands doivent gérer leur plateau, développant ainsi leur autonomie. Les élèves sont plus calmes, car ils mangent selon leurs choix et à leur rythme. Ils peuvent sortir dès la fin de leur repas. D'un point de vue écologique, le self permet aussi de limiter le gaspillage.

LE PLAN ALIMENTAIRE D'ÉTABLISSEMENT (PAE)



Les élus de Montfort Communauté ont mis en place un dispositif de réflexion basé sur les principes d'un Plan Alimentaire de Territoire institué par la loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2014. Plusieurs objectifs : ouvrir davantage les commandes aux producteurs locaux ainsi qu'aux produits labellisés, mener un travail sur le moment du repas, qui doit être fait de convivialité et d'apprentissage, former le personnel communal pour permettre l'amélioration des achats, des techniques culinaires, de l'ambiance en cantine et de la maîtrise des coûts de production. Toutes ces actions sont identifiées dans un Plan Alimentaire d'Etablissement qui a été validé lors du Conseil Municipal du 3 décembre 2018.

Document téléchargeable sur : www.iffendic.fr/restaurant-municipal/



MON ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

TY ESPIÈGLES

DE 3 ANS À 6 ANS (MATERNELLES)

DE 6 À 12 ANS (ÉLÉMENTAIRES)

PETITES VACANCES ET MERCREDIS

Accueil à la **demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas.**

Si vous choisissez de réserver une demi-journée, les enfants sont à déposer ou à récupérer entre 11h45 et 12h ou entre 13h45 et 14h. Au delà de 14h, les enfants seront intégrés aux activités de l'accueil de loisirs aux conditions tarifaires définies dans le cadre de ce règlement. Il n'y a pas possibilité de récupérer les enfants sur le temps du repas.

GRANDES VACANCES

Accueil des enfants **uniquement à la journée.**



ACCUEIL MULTISITES

Maternelles

24 rue de Gaël

06 76 63 08 29

alsh@iffendic.com

Elémentaires

Périscolaire de la Fée Viviane

06 33 04 71 89

alsh@iffendic.com



De 7h à 19h



RESERVATIONS

sur le portail famille

<https://iffendic.portail-familles.net/>

Les réservations sont possibles environ 1 mois avant les vacances.

ANNULATIONS

Annulation au plus tard

7 jours avant



PROJET PÉDAGOGIQUE. RÈGLEMENT & TARIFS

sont consultables sur le portail famille.

TY JEUN'S

De 12 ans (6ème) à 17 ans

Vos enfants aiment choisir leurs activités mais changent souvent d'avis. C'est pour cela que nous avons mis en place un programme où ils sont libres de choisir leurs ateliers. Deux types d'ateliers sont proposés : les ateliers libres et les ateliers d'initiations et de découvertes.

LES ATELIERS LIBRES

Les ateliers libres ont pour but de laisser vos enfants s'occuper en autonomie. Ils choisissent entre plusieurs activités : faire du bricolage, des jeux en plein air, de la peinture... Ils construisent leurs propres programmes d'activités. Les animateurs les accompagnent afin d'encourager leur curiosité. Les animateurs étant plus disponibles, ils peuvent répondre aux différentes sollicitations des enfants selon les activités choisies.

LES ATELIERS D'INITIATIONS ET DE DÉCOUVERTES

Les animateurs proposent leurs activités et vos enfants s'inscrivent aux différents ateliers.



Rue du stade

02 99 09 79 63

06 33 04 71 89

espacejeunes@iffendic.com

Ty Jeun's est ouvert :

- les **vendredis soirs** (en période scolaire) > **18h-20h30**
- La 2ème semaine des **petites vacances** > **14h-18h**
- Au mois de **juillet** (accueil possible à partir de 11 ans)



Adhésion de 5€/an

PROGRAMMES



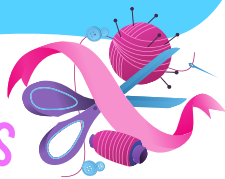
Les programmes sont disponibles sur le portail famille

<https://iffendic.portail-familles.net/>



MES ACTIVITÉS

ATELIERS LOISIRS CRÉATIFS DU CE1 À LA 4ÈME



Les ateliers créatifs, animés par Magali, permettent de découvrir des techniques de loisirs créatifs comme la couture, le décopatch, quilling (papier roulé)...

Magali travaille beaucoup avec des matériaux de récupération : tissus, carton, etc. Les activités sont adaptées aux enfants et guidées par l'animatrice qui apporte son savoir-faire. L'objectif est avant tout de se faire plaisir et de faire travailler son imagination.

HORAIRES

Un samedi matin sur deux
de septembre à juin

9h15-10h00 : CE

10h15-11h15 : CM

11h30-12h45 : collège



Espace jeunes
Renseignements

06 77 02 08 66

ÉCOLE MULTISPORTS

DE 7 À 11 ANS

« L'école Multisports » met le sport à la portée de tous les enfants pour qu'ils puissent choisir au mieux leur(s) future(s) discipline(s) dans le meilleur esprit sportif.

Les séances, assurées par des animateurs diplômés, encouragent les enfants à développer leurs capacités physiques. Ils ont accès à des pratiques sportives diversifiées adaptées à leur métabolisme et à leur capacité motrice.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Athlétisme, courses, lancers, sauts, haies, courses d'orientation, hand, basket, volley, foot, rugby, sports de combat ou de self défense, badminton, tennis de table...

HORAIRES

Le vendredi à la salle des sports

16h45-17h45 : CP-CE1

17h45-18h45 : CE2-CM2



Salle des sports
Renseignements
diranimation@iffendic.com



MON PORTAIL FAMILLE

Avant toute utilisation des services de restauration, périscolaires et extrascolaires, vous devez créer un dossier personnel.

1 OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER

Avant toute utilisation des services de restauration, périscolaires et extrascolaires, vous devez créer un dossier personnel. Adressez votre demande à **alsh@iffendic.com** en indiquant :

- nom et prénom de l'enfant
- date de naissance
- adresse
- n° de téléphone

2 1ERE CONNEXION SUR LE PORTAIL FAMILLE

Vous recevez un mail d'accès avec votre **identifiant de connexion au portail famille et votre mot de passe.**

Cliquez sur le lien indiqué dans le mail et complétez votre dossier parents et enfants :

- Information du compte
 - > modifier les informations de la famille
- Enfants
 - > voir/ modifier la fiche enfant

N'oubliez pas de préciser les éventuelles allergies (PAI).

Contact

06 31 33 71 83

alsh@iffendic.com

3 RÉSERVATION

Une fois votre dossier complété et validé par retour de mail, vous pouvez accéder aux réservations des services restauration, accueil de loisirs et espace jeunes. *Vos inscriptions seront validées en fonction des places disponibles et sous réserve du respect des délais. Vous pouvez à tout moment consulter l'état de vos réservations sur la portail famille.*

Restauration

Les repas doivent être réservés au minimum 7 jours à l'avance.

Vacances

Les réservations sont possibles environ 1 mois avant.



Vérifiez régulièrement les informations de votre dossier et pensez à les mettre à jour.

PORTAIL FAMILLE

[HTTPS://IFFENDIC.PORTAIL-FAMILLES.NET/](https://iffendic.portail-familles.net/)

Facturation

06 76 68 13 01

02 99 09 94 81

factanimation@iffendic.com

Pour les familles ayant opté pour le **prélèvement automatique**, les factures seront prélevées deux mois plus tard, entre le 5 et le 10.

Pour les autres familles, la facture sera à régler par **chèque à l'ordre du Trésor Public** adressé à la Trésorerie de Montfort ou en **espèces** au guichet de la trésorerie.

*Aucun règlement n'est accepté directement à l'accueil de loisirs **excepté pour les factures de moins de 15€** (tous règlements sauf CB).*

CESU ET CHEQUES VACANCES

Les Chèques Emplois Service Universel sont acceptés comme mode de paiement auprès de la Trésorerie pour payer les frais de garde.



QUOTIENT FAMILIAL

CAF

Le calcul se fait automatiquement sauf si vous vous opposez sur le portail famille.

MSA

Afin de calculer votre tarif, vous devez nous fournir votre justificatif de quotient familial, chaque année en janvier.

LE PAIEMENT EN LIGNE



Connectez-vous sur le **site sécurisé www.tipi.budget.gouv.fr** et procédez au paiement grâce aux références indiquées sur vos factures.

En fin de mois, les services comptabilisent les présences et repas. Votre facture est disponible sur le portail famille.



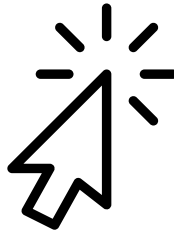
JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

En cas d'absence, les justificatifs doivent être transmis dans les 48h.

Iffendic



PORTAIL FAMILLE
[HTTPS://IFFENDIC.PORTAIL-FAMILLES.NET/](https://iffendic.portail-familles.net/)



santé
famille
retraite
services

